

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1947**

---

**Service des Commissions**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS  
COMMERCIALES**

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Armengaud, président.* — Dans la première partie de sa réunion, la commission a fixé les modalités des travaux que réclame le prochain examen du budget.

M. Cusin, secrétaire général du comité économique inter-ministériel, a exposé ensuite certaines données de la politique économique du Gouvernement; cette audition devant précéder la discussion définitive d'une proposition de résolution tendant à modifier la réglementation et la législation économiques, M. Cusin s'est attaché à souligner l'existence d'une continuité de vues qui résulte, d'ailleurs, de la nature des faits économiques. Il a rappelé les réalisations effectuées à court et à moyen terme et défini les objectifs lointains du Gouvernement. Il a donné ensuite un aperçu des méthodes préconisées et mises en œuvre

par les pouvoirs publics. Cet exposé s'est terminé sur des perspectives d'avenir, parmi lesquelles les nécessités du financement du Plan et de la rénovation de l'épargne devront tenir la première place.

Répondant à diverses questions, le haut fonctionnaire fut en dernier lieu amené à définir les solutions quidoivent être apportées à divers problèmes d'importation, d'équipement agricole et industriel, de contrôle économique et de répartition.

**Jeudi 19 juin 1947.** — *Présidence de M. Armengaud, président.*  
— Reportant son ordre du jour à la prochaine séance, la commission a consacré ses travaux à l'examen du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

Elle a chargé son président de présenter sur ce texte diverses observations lors de la discussion en séance publique.

M. Longchambon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 309) de M. Armengaud et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie en vue d'économiser le charbon et d'accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a procédé à un large échange de vues au sujet de l'offre d'aide du Gouvernement des U. S. A. à l'Europe. Le président, au cours d'un exposé préliminaire, a analysé les principaux passages du discours prononcé le 5 juin 1947 à Harvard par le Général Marshall, discours faisant connaître que le Gouvernement américain était prêt à aider l'Europe tout entière « tous ses pays jusqu'aux frontières de l'Asie », dans ses efforts de reconstruction. Le président a souligné la portée historique que peut avoir l'offre faite par le Général Marshall, si les États et peuples européens savent saisir cette occasion unique pour réaliser au moins sur le terrain économique un utile rapprochement entre eux qui devrait constituer un pas important en avant

sur le chemin menant à une Europe qui n'aurait pas seulement un sens géographique.

Il a étudié ensuite les moyens à envisager en vue de la réalisation dans le concret de cette offre (création de comités techniques spécialisés) et a examiné le rôle que devrait jouer à ce sujet la commission économique européenne siégeant à Genève.

Enfin, il s'est félicité des initiatives prises après le discours du Général Marshall par le Gouvernement français, en vue d'assurer à l'offre de reconstruction des suites aussi concrètes et rapides que possible par l'entrée en contact immédiat avec les Gouvernements de Washington, de Londres et de Moscou.

Un échange de vues a eu lieu ensuite, auquel ont pris part notamment M<sup>me</sup> Patenôtre, qui a communiqué à la commission les impressions qu'elle a rapportées du récent voyage qu'elle vient d'effectuer aux U. S. A., M. Willard qui, d'accord sur le principe de l'offre, a exprimé ses craintes quant aux conséquences politiques éventuelles que celle-ci pourrait engendrer, M. Ernest Pezet, qui a souligné l'importance du problème des réparations dans la question de la reconstruction de l'Europe, MM. Ott et Léonetti, qui ont souligné la grandeur du geste américain.

A la suite de ce débat, la commission a manifesté sa grande satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement américain et adressée à tout le continent européen, quelle que soit la structure politique ou sociale des différents pays.

Au début de la séance, le président avait donné lecture d'une lettre de M. Jules Moch, ministre des Travaux publics et des Transports, en réponse à une lettre qu'il lui avait lui-même adressée, et l'informant que des dispositions avaient été prises pour faciliter, dans toute la mesure du possible, le voyage dans la métropole des Français actuellement au Maroc.

## AGRICULTURE

**Mardi 17 juin 1947.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — Réunie au cours d'une suspension de séance, la commission a examiné les amendements déposés par les membres du groupe socialiste sur les articles 1<sup>er</sup>, 2, 4 et 5 de la proposition de loi (n<sup>o</sup> 296), tendant à encourager la culture du blé et du seigle par l'établissement d'une prime à l'hectare pour les récoltes de 1947 et de 1948.

Après un court échange de vues, la commission a décidé, à la majorité, de proposer les modifications suivantes au texte primitivement élaboré :

*Article 1<sup>er</sup>* : A la fin de l'article, ajouter les mots : « et sera établi suivant l'application des modalités du décret du 22 mars 1947 ».

*Article 2* : Substituer aux deux premiers alinéas, les alinéas suivants :

« En supplément du prix de vente national mentionné à l'article 1<sup>er</sup>, il est institué, pour les récoltes 1947 et 1948, une prime à l'hectare au profit des producteurs de blé et de seigle.

Cette prime, destinée à récompenser et à provoquer l'extension des superficies emblavées, s'appliquera aux surfaces déclarées à l'enquête de printemps et sera égale pour un hectare à la valeur de 2 quintaux de blé (ou de seigle), quelle que soit la superficie emblavée.

Les dépenses seront prises en charge par l'Office national interprofessionnel des céréales ».

Comme conséquence de ces modifications, les articles 4 et 5 sont supprimés.

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — M. Saint-Cyr a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 223), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à supprimer le plafond des dépenses d'électrification rurale subventionnables par le Fonds d'amortissement.

Sur la proposition de M. Simard, la commission a décidé de déposer une proposition de résolution invitant le Gouvernement à engager les cultivateurs à semer, aux emblavures de septembre 1947, une quantité de seigle suffisante pour concourir de façon efficace à la soudure de 1948, à assurer en temps voulu aux agriculteurs les semences nécessaires et un prix suffisamment rémunérateur.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — La commission a étudié l'article 129 (portant sus-

pension de la formation prémilitaire) du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à diverses dispositions d'ordre financier. Le général Delmas s'est fait l'interprète de tous les commissaires en insistant sur le fait qu'un service militaire à court terme présuppose nécessairement un service prémilitaire d'un an.

La commission a écarté la solution qui consistait à demander la disjonction de l'article, et n'a pas cru devoir demander au Gouvernement la promesse de conserver des décrets réduits pour maintenir en veilleuse la structure de la formation prémilitaire. Les commissaires ont adopté un amendement, présenté par le colonel Gerber et le général Delmas, tendant à rédiger l'article 129 comme suit :

« La durée de la formation prémilitaire instituée en application des dispositions de l'ordonnance n° 45-941 du 22 avril 1945 est réduite à un an ; les crédits nécessaires à son fonctionnement seront prélevés sur les budgets militaires ».

Le général Delmas a été chargé de prendre la parole, dans la discussion en séance publique, pour défendre cet amendement.

La commission a étudié et décidé de voter l'article 25 du même projet de loi, portant suppression du corps du Génie de l'Air, et consacrant le fait que les attributions de celui-ci seront exercées sous le contrôle du ministre des Travaux publics et des Transports. Au cours de l'étude de cet article, la commission a cependant constaté que l'armée de l'air ne comprenait pas de corps militaire spécialisé dans l'exécution des travaux d'infrastructure ; aussi a-t-elle décidé d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce point et chargé son président de traduire cette manière de voir lors de la discussion de l'article.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS.

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Saunier, présidente.* — La commission a désigné M. Baron comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 285) tendant à inviter le Gouver-

nement à faciliter les voyages en France des jeunes Français résidant à l'étranger.

M. Baron, au nom de M. Léro absent, a présenté le rapport de ce dernier sur la proposition de résolution (n° 114) tendant à inviter le Gouvernement à transformer l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort-de-France en école nationale professionnelle des Antilles.

Après un échange de vues au cours duquel MM. Ott, Gilson, et Southon ont notamment pris la parole, le rapport a été adopté à l'unanimité.

La commission a ensuite procédé à un examen de la législation relative à la mise à la retraite des membres du Corps enseignant.

M<sup>me</sup> Pacaut a exposé les grandes lignes de l'importante question du maintien en activité des fonctionnaires de l'enseignement au delà de la limite d'âge, conformément à l'article 10 de la loi du 15 février 1946, qui autorise ces fonctionnaires à rester en activité 3 ans après l'âge limite de la retraite. On sait que M<sup>me</sup> Lempereur et plusieurs de ses collègues ont déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale une proposition de loi tendant à l'abrogation de cet article 10, proposition dont le vote a été ajourné au cours de la séance du 17 juin.

M<sup>me</sup> Pacaut s'est prononcée contre le recul de la limite d'âge et a développé ses arguments en faveur de cette solution.

La présidente a fait connaître le point de vue des partisans du maintien de l'article 10 et après un débat général au cours duquel MM. Ott, Racault et Morel, se sont fait entendre, elle a invité les commissaires à réfléchir sur cette importante question.

La commission a chargé sa présidente de la représenter à la commission de la commémoration du centenaire de l'école française d'Athènes.

La présidente a enfin donné connaissance d'une lettre de la Société des agrégés de l'Université présentant un certain nombre de revendications du Corps enseignant.

M. Pujol a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 310, année 1947) de M. Pujol et des membres de la commission de l'éducation nationale, tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'effet du projet gouvernemental relatif à la réduction des dépenses de 7 0/0 dans le domaine de l'Éducation nationale.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a désigné :

— M<sup>me</sup> Rollin, comme rapporteur de sa proposition de résolution (n<sup>o</sup> 278) tendant à ce que les allocations familiales et de salaire unique soient versées entre les mains de la mère de famille ;

— M<sup>me</sup> Yvonne Dumont, rapporteur de sa proposition de résolution (n<sup>o</sup> 287) relative aux femmes seules chargées d'enfants ;

M. Vourc'h, rapporteur de la proposition de loi (n<sup>o</sup> 323) de M. Lafay, relative au Conseil national de l'ordre des médecins.

M. Liénard a ensuite donné lecture d'une proposition de résolution que la commission l'avait chargé de préparer sur la production, la qualité et la distribution du lait.

Après avoir brossé un tableau de la production laitière en France depuis 1938, qui accuse une diminution inquiétante, M. Liénard a dénoncé les causes de cette sous-production et préconisé certains remèdes : équilibrer la rentabilité du lait par rapport à la viande, rechercher une main-d'œuvre qualifiée et assurer l'organisation technique de la production laitière, améliorer la nourriture du bétail, etc.

Un large débat s'est alors instauré au cours duquel le président, MM. Molle, Teyssandier, Boudet, Lafay, M<sup>mes</sup> Vigier, Girault, Oyon ont respectivement mis l'accent sur divers points de vue : collectage du lait dans les meilleures conditions d'hygiène, pasteurisation, distribution obligatoire dans les écoles, etc.

La commission a alors été amenée à discuter du problème de l'allaitement au sein. Reconnaisant l'incontestable supériorité du lait de femme sur les divers laits habituellement utilisés dans l'alimentation des nourrissons, la commission a décidé de poursuivre dans sa prochaine séance l'examen de cette question particulière.

M. Liénard, vivement félicité par les commissaires pour son intéressant travail, a été chargé de préparer une nouvelle rédaction

tenant compte des diverses remarques apportées au cours de la séance.

Le président a donné connaissance d'un tableau relatif à la répartition de la streptomycine en France.

La commission a renvoyé à sa prochaine séance la suite de son ordre du jour.

## FINANCES

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Avinin, vice-président.* — Réunie au début de la matinée, la commission, après avoir entendu les observations formulées par son rapporteur général, a conclu à l'adoption de la proposition de loi (n° 306) tendant à modifier l'article 70 de la loi du 21 mars 1947 relatif au contrôle de la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

*Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Elle a, ensuite, approuvé, sans discussion, les dispositions du projet de loi (n° 321) tendant à l'ouverture d'un crédit de 100 millions de francs pour secourir les sinistrés de Tunisie.

Elle a entendu les explications de M. Reverbori, rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 288) présentée par M. Janton, tendant à relever le taux de rémunération des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré et à adopter comme règle fixe, pour le calcul de ce taux, la majoration de 25 0/0 par rapport à la rémunération de l'heure normale du traitement moyen de chaque catégorie. Les commissaires, d'accord sur le fond, ont procédé à un large échange de vues pour savoir s'il était opportun de présenter une proposition visant une seule catégorie de fonctionnaires, au moment où se fait sentir la nécessité d'un reclassement général de la fonction publique.

La commission a finalement émis un avis défavorable à l'adoption de la proposition de M. Janton.

Elle a, enfin, entendu M. Hocquard, rapporteur des budgets de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de la Libération, qui lui a fait part des quelques observations générales qu'appelait l'examen de ces textes. Elle l'a chargé de rechercher dans quelles conditions pourrait être réalisée la fusion des deux administrations en question.



Avant de se séparer, la commission a décidé, sur la proposition de son président, de fixer sa prochaine séance au mercredi 25 juin 1947.

M. Lacaze a été désigné comme rapporteur particulier du budget de la Production industrielle, en remplacement de M<sup>me</sup> Brisset, démissionnaire.

M. Merle a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 307) relatif à la reprise anticipée par l'État de la concession et des ouvrages du canal d'irrigation de Pierrelatte.

M. Alain Poher a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 306, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relatif au contrôle de la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

M. Reverbori a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 288, année 1947), de M. Janton, tendant à inviter le Gouvernement à relever le taux de rémunération des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré, et à adopter comme règle fixe pour le calcul de ce taux, la majoration de 25 0/0 par rapport à la rémunération de l'heure normale du traitement moyen de chaque catégorie, renvoyée, pour le fond, à la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Bechir Sow, représentant du Tchad au Conseil de la République, au sujet de l'établissement du budget du plan de développement économique et social de l'A. E. F.

M. Bechir Sow s'est élevé contre certaines modifications qui ont été apportées au budget initial, sans consultation préalable des parlementaires, ni prise en considération des délibérations du Comité directeur du Fonds intercolonial pour le développe-

ment économique et social et des vœux du conseil représentatif du Tchad.

Il a donné lecture d'une lettre adressée au ministre de la France d'Outre-Mer pour appeler son attention sur ces irrégularités et de la réponse l'informant qu'un examen particulièrement attentif de la question allait être effectué.

En conclusion, M. Bechir Sowa demandé à ses collègues de la commission leur appui, pour le cas où, à la suite de la réponse du ministre, il serait appelé à faire de nouvelles démarches.

A la suite de cette communication, MM. Brunot et Grassard ont pris la parole pour souligner l'importance des revendications de leur collègue.

M. Ousmane Socé a ensuite communiqué la teneur de la lettre qu'il a adressée au président pour répondre au Syndicat de l'enseignement secondaire de Dakar qui s'est élevé contre sa proposition de résolution tendant à créer une classe préparatoire aux grandes écoles, au Lycée de la ville dont il s'agit.

M. Ousmane Socé a réfuté tous les arguments présentés par le Syndicat et a fait ressortir, par contre, tout l'intérêt de sa proposition.

Sa réponse a été approuvée à l'unanimité par les membres de la commission et MM. Cozzano et Brunhes ont apporté des arguments complémentaires à l'appui de la revendication de leur collègue.

## MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

**Jeudi 19 juin 1947.** — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — Un échange de vues a eu lieu au sujet du projet de rattachement des transports aériens au ministère de l'Air, qui doit sous peu être mis à l'étude.

Le président, ainsi que MM. Buffet, Lagarrosse et de Montgascon ont pris successivement la parole. Ils ne se sont pas montrés favorables à un tel projet, estimant que les transports aériens, très différents de l'aviation militaire, devaient, comme tout autre moyen de communication, rester rattachés au ministère des Travaux publics.

M. Rouel a souligné, au contraire, l'intérêt que ce rattachement à l'aviation militaire pourrait présenter, notamment dans le domaine budgétaire et en ce qui concerne l'infrastructure.

M. Jouve, rapporteur de la proposition de résolution de M. Julien sur le contrôle aérien, a fait savoir à la commission qu'il n'apporterait pas de modifications à son rapport avant d'avoir participé à la visite des installations de contrôle d'Orly et du Bourget que la commission doit effectuer le jeudi 26 juin prochain.

## PENSIONS

**Vendredi 20 juin 1947.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu la lecture du rapport de M. de Menditte sur sa proposition de résolution invitant le Gouvernement à récompenser les passeurs français et étrangers en organisant une réception solennelle à l'occasion du 14 juillet 1947 et en leur décernant un diplôme de la Reconnaissance française.

M. de Menditte a exposé le fonctionnement des commissions qui étudient les dossiers des passeurs et a développé les nombreuses raisons qui militent en faveur de la récompense envisagée ; il a également souligné l'effort accompli en ce sens par les nations alliées. Un échange de vues s'est institué sur les précautions nécessaires pour dépister parmi les passeurs les agents doubles et les trafiquants d'évasions, précautions assurées par les divers réseaux de résistance ou associations d'évadés.....

M. de Menditte a proposé de ne pas retenir, pour la manifestation envisagée, la date, trop rapprochée, du 14 juillet et de laisser à la diligence du Gouvernement le choix du moment le plus favorable.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions de son rapporteur.

M. Gadoin a ensuite rapporté la proposition de résolution de M. Rotinat, invitant le Gouvernement à accélérer les travaux de la commission consultative de la revalorisation de la retraite du combattant. Il a donné lecture des procès-verbaux des trois dernières séances de cette commission ; à propos de ses travaux, M. Jullien a suggéré l'étude du principe d'une taxe sur les marchés

de guerre, qui serait affectée au financement de la revalorisation de la retraite du combattant.

La commission a décidé de compléter le texte de la proposition de résolution, pour inviter le Gouvernement à faire déposer les conclusions financières de la commission consultative précitée assez tôt pour qu'elles puissent être annexées au budget de 1947.

## PRESSE, RADIO ET CINEMA

**Jeudi 19 juin 1947.** — *Présidence de M. André Hauriou, président.* — La commission a procédé à un premier examen des propositions de résolution (n° 247) de M. Duchet, relative aux mesures à prendre pour conjurer la grave crise que subit le cinéma français, et (n° 299) de M. Grangeon, tendant à prendre des mesures pour revenir sur la décision prise antérieurement supprimant les crédits concernant le festival de Cannes.

Le président a souligné l'importance prise aujourd'hui par l'industrie cinématographique, qui est pour la France une source de devises étrangères et un moyen de faire connaître la pensée française à l'étranger. Aussi a-t-il suggéré à la commission d'ouvrir, à propos des deux propositions susvisées, un ample débat sur les différents problèmes relatifs au cinéma.

M. Grangeon a insisté sur l'urgence de sa proposition de résolution relative au festival de Cannes, qui n'offre d'intérêt que si elle est adoptée avant le vote des crédits devant être alloués à l'industrie cinématographique.

M. Gilson a demandé qu'il soit bien précisé par le rapporteur de la proposition (n° 299) que la subvention allouée pour le festival de Cannes serait affectée à la projection même des films et non aux fêtes mondaines qui sont prévues à l'occasion de ce festival.

Après le débat, auquel ont pris part également, M<sup>me</sup> Brossollette, MM. Aguesse, Delfortrie, Jarrié, Wehrung, Boyer et Bouloux, la commission a désigné M. Grangeon pour rapporter la proposition de résolution (n° 299), et a décidé de renvoyer à sa prochaine séance la nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 247).

Le président a ensuite exposé le processus d'ensemble de l'industrie cinématographique, que l'on peut diviser en trois stades : la production, qui pose avant tout un problème de concentration et d'organisation rationalisée, la distribution, et la projection des films.

Enfin la commission a décidé de tenir une réunion le mercredi 25 juin pour entendre des représentants de plusieurs branches de l'industrie cinématographique, et pour discuter le rapport de M. Grangeon.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE.

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Calonne, président.* — La commission a entendu un compte rendu des travaux des sous-commissions précédemment constituées. Après avoir évoqué le manque de liaison entre les divers ministères et services intéressés à la production industrielle du pays, les commissaires, répondant à l'initiative concertée des présidents des sous-commissions, ont exprimé le désir d'entendre prochainement le commissaire général au plan sur l'état actuel de l'application du plan.

Sur la proposition du président, un premier échange de vues s'est effectué à propos du budget de la production industrielle.

M. Paumelle a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 297) de M. Bordeneuve et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux industries de la conserve alimentaire, et par priorité aux conserveurs de légumes, les emballages métalliques qui sont indispensables au conditionnement de tous les produits et notamment des légumes mis à leur disposition.

M. Grimal a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 309) de M. Armengaud et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie en vue d'économiser le charbon, et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides, renvoyée, pour le fond, à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

## RAVITAILLEMENT

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Chatagner, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen de la situation céréalière et a étudié plus spécialement la question des importations d'orges marocaines.

Sur la proposition de MM. Brune et Roudel, la commission a adopté à l'unanimité la motion suivante :

« La commission du ravitaillement du Conseil de la République appelle l'attention du Gouvernement et en particulier du ministre de l'Agriculture sur la nécessité d'agir de manière que les surplus d'orges marocaines soient réservés en totalité aux importations dans la métropole ».

Sur la proposition de M. Bossanne, la commission a en outre décidé de déposer une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à étudier une formule de mélange de blé, céréales secondaires et succédanés dosés de façon à obtenir une farine donnant une qualité de pain acceptable et uniforme pour l'ensemble du pays.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Jedi 19 juin 1947.** — *Présidence de M. Dupic, président.* — La commission a procédé à un large échange de vues sur les problèmes soulevés par l'épuisement, dans de nombreuses délégations départementales, des crédits destinés à la Reconstruction.

L'examen a porté plus spécialement sur les points suivants :

- arrêt des travaux ;
- qualités techniques, confort et prix de revient des constructions provisoires ;
- chômage qui apparaît dans l'industrie du bâtiment ;

— difficultés rencontrées par les centres d'apprentissage accéléré.

— situation pénible des petits entrepreneurs attendant le remboursement des sommes souvent très importantes qu'ils ont avancées à l'occasion de travaux effectués pour le compte de la Reconstruction ;

— homologation des coefficients départementaux ;

— rapports entre les délégations départementales et les caisses de crédit agricole en matière d'avances consenties aux sinistrés ;

— dégâts causés aux immeubles servant au cautionnement ;

— installation de constructions dans le voisinage immédiat de monuments historiques classés.

La commission a chargé son président de prier le ministre du Commerce, de la Reconstruction et de l'Urbanisme de vouloir bien venir devant elle afin d'obtenir des renseignements autorisés sur ces différentes questions.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 18 juin 1947.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — Le président a donné lecture d'une lettre du secrétaire du groupe socialiste informant la commission que ce groupe proposait la candidature de M. Renaison au poste de secrétaire en remplacement de M. Soldani.

La commission a ratifié à l'unanimité la candidature de M. Renaison.

*Présidence de M. Renaison, secrétaire.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de résolution (n° 104), de M. Pinton, tendant à l'abrogation du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 65 de la loi du 30 octobre 1946 sur la Sécurité sociale.

M. Baret, rapporteur, suppléant M. Defrance empêché, a conclu au rejet des conclusions de la proposition de résolution et par conséquent au maintien du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 65 de la loi susvisée.

Après une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Walker, Pujol, qui soumit à la commission un texte transactionnel, Abel-Durand, qui souligna la nécessité d'abroger ce 2<sup>e</sup> alinéa dans l'intérêt de la victime et pour permettre à l'employeur de s'assurer contre les fautes de ses préposés, M<sup>me</sup> Devaud, MM. Jarrié, Gargominy, Saint-Cyr et le président, la commission, à mains levées et par 13 voix contre 12, a décidé d'adopter la proposition de résolution, qu'elle a chargé M. Abel-Durand de rapporter favorablement.

M. Abel-Durand a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 104, année 1947) de M. Pinton et des membres du groupe du Rassemblement des Gauches Républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à faire abroger le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 65 de la loi du 30 octobre 1946, sur la Sécurité sociale, en remplacement de M. Defrance.